



Mesdames et Messieurs les élus-es,

# CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

**Le mardi 8 avril 2025 à 19 heures**

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

## **Ordre du jour :**

### **PROCÈS-VERBAL :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 février 2025.

### **VOEU :**

Vœu n°1 : Demande de révision de l'article 189 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 modifiant la rémunération des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- I - FINANCES : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
- II - FINANCES : Vote des taux d'imposition pour 2025
- III - FINANCES : Approbation de l'affectation des résultats – exercice 2024
- IV - AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE DE L'ANNONCIATION : Signature d'une convention pour la participation de la commune aux frais de scolarisation 2024/2025
- V - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation de la subvention attribuée à l'association « Yoga Harmonie » au titre de l'année 2025
- VI - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation de la subvention attribuée à l'association « école de musique » au titre de l'année 2025
- VII - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation des subventions attribuées aux autres associations seilhoises au titre de l'année 2025
- VIII - FINANCES : AP/CP rénovation et extension de la médiathèque, clôture
- IX - FINANCES : AP/CP création d'un bâtiment à vocation associative en démarche HQE, clôture
- X - FINANCES : AP/CP création d'une zone sportive à Laubis, révision n°2
- XI – FINANCES - BUDGET : Approbation du budget primitif 2025

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, tout élu a le droit, dans le cadre de ses fonctions, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. En conséquence, les documents relatifs aux points figurant au présent ordre du jour du Conseil Municipal sont consultables en mairie.

- XII – FINANCES : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables
- XIII – FINANCES : Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules
- XIV – VIE LOCALE : Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations
- XV – INTERCOMMUNALITÉ : Approbation de la nouvelle convention portant règlement de mise à disposition de la plateforme numérique métropolitaine de participation citoyenne auprès des communes et de la Charte Métropolitaine
- XVI – TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC : Création d'un carrefour à feux pour protéger 2 passages piétons au niveau du nouveau giratoire RM2/RM64
- XVII – TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC : Eclairage public au niveau du nouveau giratoire RM2/RM64
- XVIII – TRAVAUX - ENEDIS : Approbation d'une convention de servitudes pour des travaux de déplacement d'un réseau souterrain HTA suite à la création d'un giratoire

**INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT**

**QUESTIONS ORALES**

Fait à SEILH, le 3 avril 2025

Le Maire,

**Didier CASTERA**

